

Commune de Saint-Georges d'Oléron – « La Case des Neptes » :

le 25/04/2022

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles de marais sur la commune de Saint-Georges d'Oléron, (Site du Marais d'Oléron 17.815). Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Prairie naturelle (marais)
Usage exigé :	Fauche et/ou Pâturage
Surface	8,3508 ha (~ 5 ha de prairie, ~ 1,5 ha de zone en roselière ou fruticée à prunellier et ~ 1,7 ha de fossés et bassins ou dépressions humides)
Type de mise à disposition :	Convention d'occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 9 ans.
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale

Résumé des principaux engagements à respecter :

- Conserver la prairie naturelle : Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pas de pâturage hivernal.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique.
- Pas de construction d'édifices.
- Ne pas affourager les animaux, sauf si les modalités et emplacements des installations ont été déterminés préalablement par le Gestionnaire ou le Conservatoire du littoral.
- Pas de modification des éléments paysagers (fossés, bassins, talus, arbustes, haies,...).
- Pas de modification du fonctionnement hydraulique.
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Conservatoire du littoral.
- Conservation des secteurs en roselière, des arbres et des arbustes.
- Pour la fauche : Fauche à partir du 15 juin, chaque année, en bandes et du centre vers la périphérie. Exporter les produits de fauche.
- ...

(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)

Localisation, Accès : **Se référer aux cartes en Annexes.**

Ces parcelles sont situées près d'un chemin leur accès est donc facilité.

Références des parcelles à attribuer :

Commune	Lieu-dit	Section	n° Parcelle	Contenance (ha)
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA COUARDE	BR	697	0,0568
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	3	0,1150
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	4	0,0800
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	5	0,1200
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	6	0,0850
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	7	0,0980
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	8	0,3410
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	9	0,1950
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	10	0,0450
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	11	0,2400
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	12	0,0330
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	13	0,0400

SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	14	0,0500
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	15	0,1420
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	16	0,0630
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	17	0,3390
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	18	0,0600
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	19	0,1770
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	20	0,2520
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	21	0,3000
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	22	0,0730
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	23	0,1070
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	24	0,6090
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	25	1,6840
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	30	0,1860
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	31	0,5410
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	34	0,3750
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	35	0,6580
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE CARIBOT	BV	317	0,3140
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE CARIBOT	BV	318	0,1280
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE CARIBOT	BV	319	0,0450
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	349	0,4732
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	350	0,1618
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	351	0,0917
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA CASSE DES NEPTES	BV	352	0,0723
				8,3508 ha


Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

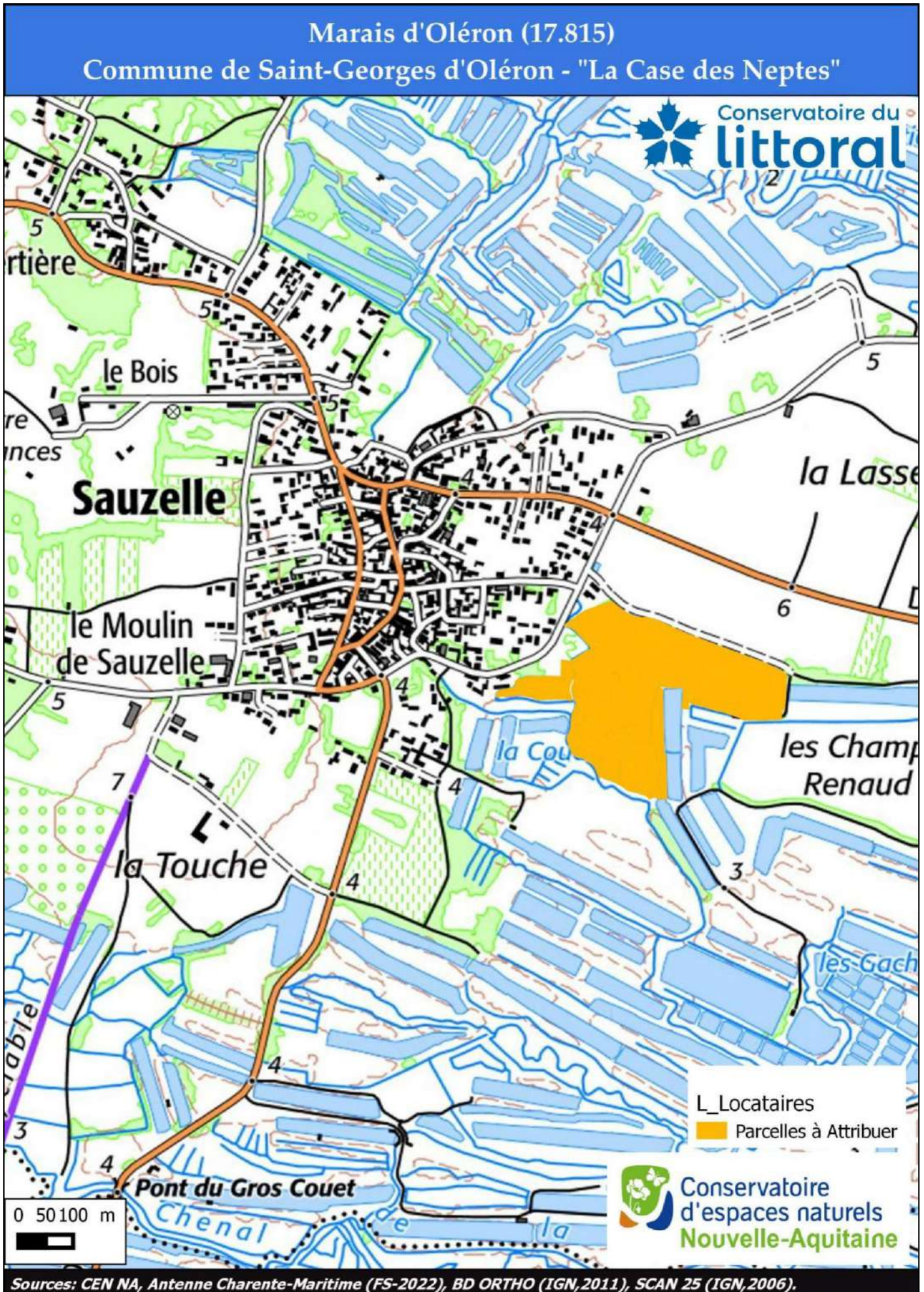
Jérôme POHU
Service développement économique - Agriculture Durable
Communauté de Communes de l'île d'Oléron
59 Route des Allées
17310 Saint Pierre d'Oléron
Ou par mail à l'adresse
agriculture@cdc-oleron.fr

Date limite de réception des candidatures le 23/05/2022 à 12h

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

Au sujet de votre dossier de candidature:	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie & Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p> 

Carte de localisation :



Marais d'Oléron (17.815)

Commune de Saint-Georges d'Oléron - "La Case des Neptes"

